

DEVENIR MEMBRE

D'ARC-EN-CIEL

Adhésion, services & organisation



Arc-en-Ciel ASBL
Rue du Bien Faire 41
1170 Bruxelles



info@arc-en-ciel.be
02 675 73 11
www.arc-en-ciel.be

SOMMAIRE

Envie de nous rejoindre ?	p. 3
Les services accessibles à tous nos membres	p. 4
Le Fonds Arc-en-Ciel (Service uniquement accessible aux cotisations à 80€)	p. 5
Devenir membre	p. 6
Être membre : quelques règles d'or	p. 8



ENVIE DE NOUS REJOINDRE ?

Fondée en 1954, Arc-en-Ciel est une Organisation de Jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles. Elle a pour mission de favoriser l'accès aux loisirs actifs et éducatifs des jeunes et des enfants issus d'institutions travaillant en milieu populaire.

L'ASBL organise notamment des actions de récoltes de vivres, de jouets et de matériel scolaire, des séjours, des journées de loisirs, des formations d'animateurs, et de nombreuses autres activités.

Chez Arc-en-Ciel, **quatre valeurs nous animent : solidarité, éducation, égalité et engagement**. Celles-ci fondent le socle de nos projets mis en œuvre par des jeunes et pour des jeunes.

En tant que membre d'Arc-en-Ciel, une association peut profiter de nombreux services : réception de colis de vivres non périssables, de matériel scolaire ou de jouets, inscription à des journées extraordinaires et des séjours de vacances à prix réduits, soutien via le Fonds Arc-en-Ciel, etc.

Deux types de cotisations annuelles sont possibles, une à 50€, l'autre à 80€. Les deux cotisations donnent accès aux mêmes services, excepté l'accès au Fonds Arc-en-Ciel qui est réservé aux membres qui ont cotisé à hauteur de 80€.

Nous espérons que cette brochure vous apportera des réponses quant à nos activités, les services dont vous pouvez bénéficier et les procédures d'adhésion. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou demande particulière !

*Thibaut de Radiguès,
Coordinateur*



LES SERVICES ACCESSIBLES À TOUS NOS MEMBRES



OPÉRATION ARC-EN-CIEL

Des vivres non périssables sont récoltés en un week-end par des milliers de volontaires. Ils sont destinés à vous permettre de développer les vacances, les activités pédagogiques et les loisirs des enfants ou des jeunes en difficulté dont vous avez la charge. L'Opération a lieu **le deuxième week-end du mois de mars**.



SÉJOURS

Les Séjours Arc-en-Ciel sont agréés par l'ONE. Ils sont organisés et animés par des équipes de volontaires. Ils permettent aux enfants de vivre des vacances scolaires actives et ludiques.



JOURNÉES

Chaque année, de grands parcs d'attractions, tels que Walibi, accueillent gratuitement des centaines, voire plusieurs milliers, d'enfants et de jeunes en partenariat avec Arc-en-Ciel. De plus, dans le courant de l'année, des animations ponctuelles sont proposées aux enfants grâce à différents partenaires et à des groupes de jeunes volontaires.



RÉCOLTE DE MATÉRIEL SCOLAIRE

Depuis 2016, en collaboration avec Fox & Compagnie et Tape à l'Oeil, nous organisons durant l'été une récolte de matériel scolaire. Les dons sont triés et distribués à nos membres afin de les aider à préparer au mieux la rentrée.

RÉCOLTE DE JOUETS

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec Radio Nostalgie, Fox & Cie et Tape à l'Oeil, nous organisons une récolte de jouets de seconde main en Wallonie et à Bruxelles. Ces jouets sont destinés aux enfants et jeunes de nos associations membres à l'occasion des fêtes de fin d'année.



GÎTES DE GROUPES

Nos infrastructures de loisirs et de vacances sont mises à disposition de nos membres à un tarif très avantageux. Pour toute information concernant le CRH « La Ferme » à Virton et le gîte « La Marmite » à Tournai, nous vous invitons à visiter notre site internet : www.arc-en-ciel.be.



FORMATIONS À TARIF PRÉFÉRENTIEL

Arc-en-Ciel propose une formation longue, le Brevet d'Animateur de Centre de Vacances, reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle propose aussi une offre de formations courtes comme le Brevet Européen de Premiers Secours, « La gestion de groupe en toute bienveillance » et une introduction à l'animation. Les associations membres bénéficient de tarifs préférentiels pour toutes nos formations.



LE FONDS ARC-EN-CIEL

SERVICE UNIQUEMENT ACCESSIBLE AUX COTISATIONS À 80€

Ce fonds a été créé pour soutenir des projets consacrés à l'aide à l'enfance et à la jeunesse défavorisées. Plus de 150 associations sont membres du fonds et bénéficient donc de ce soutien.

Arc-en-Ciel étant agréé par le Ministère des Finances, les dons reçus par les associations faisant partie du Fonds Arc-en-Ciel sont fiscalement déductibles à partir de 40€ par an. Les dons sont toujours à verser sur le compte **BE41 6300 1180 0010** avec le numéro de Projet qui vous est attribué en communication.

La charge administrative relevant de la gestion du Fonds est assurée par Arc-en-Ciel. L'asbl allouera à chaque fin de trimestre les subsides destinés à votre projet agréé.

Attention, notez bien que les frais administratifs s'élèvent à 3% par don avec un maximum de 500€.

DEVENIR MEMBRE

COTISATION À 50€

Votre dossier de demande d'adhésion doit contenir :

- Un rapport d'activité de l'année écoulée et/ou le projet pédagogique de votre structure ;
- les statuts fondateurs de l'ASBL ainsi que les éventuelles modifications qui ont eu cours.

Envoyez votre dossier à :

Arc-en-Ciel ASBL
Rue du Bien Faire 41
1170 Bruxelles

Ou par e-mail à l'adresse info@arc-en-ciel.be.

Votre dossier fera l'objet d'une analyse afin de déterminer sa recevabilité. Nous vous communiquerons ensuite notre décision.



COTISATION À 80€

Faites une demande d'adhésion au Fonds Arc-en-Ciel en introduisant un dossier auprès de notre service administratif. Ce dossier fera l'objet d'une analyse auprès de notre conseil d'administration qui jugera de sa recevabilité.

Envoyez votre dossier à :

Arc-en-Ciel ASBL
Rue du Bien Faire 41
1170 Bruxelles

Ou par e-mail à l'adresse info@arc-en-ciel.be.



Votre dossier de demande d'adhésion contient

- Un rapport d'activité de l'année écoulée et/ou le projet pédagogique de votre structure ;
- les comptes et bilan de l'année précédente et le budget de l'année en cours ou à venir ;
- les statuts fondateurs de l'ASBL et les éventuelles modifications qui ont eu cours ;
- tous les documents susceptibles d'expliquer au mieux l'objet social de votre association.

Nos principaux critères d'adhésion sont

- Avoir le même objet social qu'Arc-en-Ciel, c'est-à-dire **apporter toute aide matérielle ou morale au développement et à l'éducation de l'enfance et la jeunesse défavorisées** ;
- avoir le même public cible que celui d'Arc-en-Ciel, c'est-à-dire **des jeunes de 3 à 30 ans au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les jeunes sont en difficulté**, soit parce qu'ils sont porteurs d'un handicap, soit parce qu'ils sont issus de milieu populaire ;
- avoir au moins une année comptable complète derrière vous et prouver une comptabilité stable et saine.

Vous vous engagez à nous fournir chaque année

- Les comptes et le bilan de l'année écoulée mentionnant un maximum de 20% de frais administratifs ainsi qu'un libellé « Dons Arc-en-Ciel » ;
- le budget de l'année en cours ;
- le rapport d'activité de l'année écoulée ;
- les modifications statutaires éventuelles ;
- une attestation annuelle spécifiant les dates de versements des subsides à votre projet et l'affectation donnée aux fonds reçus.

Ces documents seront examinés par le Conseil d'Administration d'Arc-en-Ciel afin de vérifier si votre agrément peut être maintenu. Veuillez également noter qu'Arc-en-Ciel est propriétaire des libéralités et assume la responsabilité et la transparence des projets subsidiés.

Arc-en-Ciel est membre de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF) et adhère donc à ses exigences en matière de garanties de qualité morale dans les récoltes de fonds ainsi que la transparence des comptes.

Une fois membre, nous vous invitons à placer le logo d'Arc-en-Ciel sur votre site internet ainsi que sur toutes vos communications et appel de fonds. Le logo d'Arc-en-Ciel est téléchargeable sur notre site internet ou en le demandant à info@arc-en-ciel.be.

ÊTRE MEMBRE : QUELQUES RÈGLES D'OR

Vous nous avez transmis votre dossier et votre association a été acceptée en tant que membre ?

Bienvenue chez Arc-en-Ciel ! Voici les quelques règles d'or à retenir quant à l'organisation d'Arc-en-Ciel et l'accès à nos services :

- **L'inscription à nos activités (séjours, journées, récoltes et dons divers) se fait via l'Infos Membres.** Il s'agit d'un mail envoyé à l'adresse mail que vous nous avez communiquée, environ tous les deux mois. Il vous informe des activités à venir et des procédures d'inscription. Il est donc indispensable de nous communiquer une adresse mail que vous consultez régulièrement et de bien vérifier que l'Infos Membres n'arrive pas dans vos spams.
- Pour profiter de tout service, **il est impératif d'être en ordre de dossier et de paiement** (cotisation annuelle et factures liées à nos projets).
- En cas d'annulation moins de 2 semaines avant l'événement, ou d'absence de plus de 30 % d'enfants inscrits le jour-même ou du non enlèvement d'un colis (vivres, jouets ou matériel scolaire), **des frais administratifs d'une valeur de 20 € vous seront facturés.**
- **Plus que l'accès à des services, l'adhésion à Arc-en-Ciel signifie le co-construction de projets solidaires,** avec pour mission commune l'épanouissement de tous les enfants. C'est pourquoi il vous sera ponctuellement demandé de soutenir des initiatives d'Arc-en-Ciel. Cela peut signifier du prêt de matériel, l'envoi de photos ou encore la signature d'une carte blanche.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation et nous sommes impatients de vous accueillir dans l'aventure Arc-en-Ciel !



Arc-en-Ciel ASBL

Rue du Bien Faire 41
1170 Bruxelles
02 675 73 11

info@arc-en-ciel.be
www.arc-en-ciel.be

NE : 0410.661.376
RPM Bruxelles

Éditrice Responsable : Marthe Liénart, Présidente